

Septembre 2022, n° 240

Élections professionnelles
Carrières : calendrier de l'année
Une rentrée sans prof ! Lycée
Promotions de corps et de grade
Grève le 29 septembre
Ventilation de service Action sociale
Revalorisation des pensions
Stages de formation syndicale

Éditorial

Édition spéciale !
ou « de l'art de changer la focale »

La rentrée s'annonce difficile, très. Pénurie d'enseignant·es, en dépit des initiatives novatrices et autres job dating « *qu'il ne faut pas nommer ainsi* » ; partout la quête des contractuel·les est ouverte, avec, cerise sur le gâteau, l'annonce d'un concours exceptionnel qui sort du chapeau ! Pour recruter qui, selon quelles conditions, dans quels corps, selon quelles modalités ? Le ministre n'en a pas dit plus, il s'agirait peut-être même d'un process pour le seul premier degré... On le voit, c'est la com. qu'il préfère, digne membre du gouvernement auquel il appartient. Et la voix de son maître plus que jamais, puisqu'il a remercié le Président d'avoir ouvert à sa place la conférence des recteur·trices.

Certes, pas de véritables annonces, puisque le Président déroule son programme électoral : plus de recrutements d'enseignant·es au dessous de 2000 €, mais plus tard, les projets de budget ne font rien apparaître en matière de financement de cette mesure, 10 % d'augmentation pour tous sans contrepartie,

mais 10 % de quoi, comment : points d'indice ajoutés ? Pas revalorisé puisqu'il vaudrait pour tou·tes les fonctionnaires, et on a bien vu en juillet, comment, en accordant 3,5 % d'augmentation avec une inflation de 7, ce gouvernement entérinait en réalité une baisse de 3,5. Des mots, encore des mots... toujours de la com. Mais très inquiétant, il faut quand même lire de près ce discours, dans lequel le président expose sans fard son projet d'École avec notamment « *on a demandé des diplômes universitaires excessifs* »... et d'autres petites phrases de la même veine.

Il s'agit d'un vrai projet politique, dangereux pour l'École que nous défendons. Formation des maîtres dégradée, rappelons que nos collègues stagiaires vont pour beaucoup se retrouver cette année à temps plein devant les élèves, comme au bon vieux temps Sarkozy, sans création de postes à la hauteur des besoins – ce sont près de 7900 postes qui ont au contraire été supprimés par Blanquer, soit l'équivalent de 175 collèges.

(suite au verso)

Ce sont les contours d'une École au rabais pour tous, actant la fin de l'ambition pour toute la jeunesse de ce pays, qui dessinent un projet libéral dur.

Nous le savons bien, le lien entre une société et son projet d'École est essentiel et déterminant. C'est pourquoi nous, SNES-FSU sommes tellement attachés au service public d'Éducation, issu du CNR (Conseil National de la Résistance), le vrai ! Nous tenons à notre projet d'une école émancipatrice pour toutes et tous, à une éducation prioritaire tangible, et à des effectifs qui permettent des conditions de travail dignes pour les personnels comme pour les élèves. Il faut donc remettre à plat la réforme du lycée, que le nouveau ministre refuse toujours d'évaluer, le chapitre serait

clos, être vigilant quant aux projets annoncés pour le collège. Et bien sûr, il faut recruter, et pour cela augmenter les salaires, sans contrepartie. Nos combats têtus ont rendu ces questions incontournables, c'est le moment d'augmenter la pression et d'enfoncer le clou. Si la question des retraites n'est pas encore revenue, c'est aussi parce que nos actions ont pesé. Ne lâchons rien, c'est maintenant. Toutes ces questions doivent être au cœur de la journée d'action du 29 septembre.

Nous savons la complexité bien réelle du contexte international. Ne laissons pas le président en faire un prétexte sordide.

Bonne rentrée, combative !

Corinne Baffert

Une rentrée catastrophique

Le bilan n'est pas encore complet, mais les premiers retours des établissements confirment malheureusement nos alertes sur les conditions désastreuses de la rentrée.

Le rectorat ne se cache plus du manque de personnel en publiant depuis quelques années la listes des postes à pourvoir, cherchant désespérément des contractuel·les et toutes les disciplines sont impactées avec des zones de très fortes tensions comme la Haute-Savoie.

Notre hiérarchie se veut rassurante et pense que cela va aller, mais la division des personnels enseignants a réactivé sa cellule de crise et le rectorat est en surchauffe.

Nous connaissons toutes et tous les causes de ces rentrées qui d'année en année se détériorent : manque d'attractivité de nos métiers, crise de recrutement, augmentation des compléments de service, pressions sur les heures supplémentaires, affectations impossibles à tenir pour les TZR, *burn out...*

Mais en cette rentrée, un cap a été franchi, à l'image de l'été caniculaire que nous avons connu et pour lequel Météo France annonce qu'il préfigure les étés à venir. Nous ne sommes plus à des BMP de disciplines sous tension vacants, mais à des absences de personnels de direction, de CPE, de PsyEN, de personnels administratifs, de médecins scolaires, avec des établissements qui rentrent sans que les emplois du temps soient faits, sans que les personnels en vie scolaire soient recrutés, avec des manques de plus d'un·e AESH sur 3 dans des PIAL. Dans quelques établissements, c'est la sécurité même des élèves qui se posent au moment même où le bien-être des élèves devient un leitmotiv.

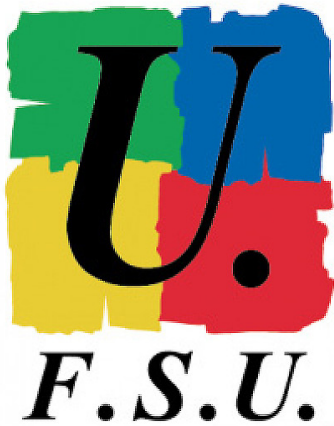
Et de l'autre côté, ce sont des contractuel·les qui cherchent désespérément des heures, essaient de combiner des BMP, quitte à perdre la moitié de leur salaire en carburant...

La rentrée est catastrophique et le SNES-FSU tire la sonnette d'alarme depuis l'année dernière. Et en cette rentrée, plus personne ne le conteste et tous les commentateurs s'accordent sur la nécessité de la revalorisation de nos professions. Alors continuons à alerter les médias, à témoigner de la réalité du fonctionnement de nos établissements. L'heure n'est pas à la résignation, mais à la mobilisation pour gagner !

François Lecointe

Pour les salaires et la justice sociale et écologique, luttons !

En grève le 29 septembre !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

La situation inédite d'augmentation rapide du coût de la vie appelle des mesures d'une toute autre ampleur que celles prises jusqu'à présent par le gouvernement. La loi dite « pouvoir d'achat » votée cet été se contente de poser quelques rustines et, à travers les exonérations de cotisations, ampute le salaire socialisé. Dans la fonction publique, la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice est en deçà de l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations de 10 % au moins pour préserver les conditions de vie de toutes les agent-es publics, et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies. De même pour les retraité-es, les 4 % de revalorisation des pensions ne correspondent pas à l'inflation, la dégradation de la situation des retraité-es se poursuit.

Pour la FSU, la situation impose une négociation sur l'ensemble des grilles de rémunération et de carrière intégrant de nécessaires mesures pour permettre en particulier d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une indexation du point d'indice sur les prix. C'est un enjeu de société, car il en va de l'attractivité des métiers de la fonction publique, et donc de l'existence de services publics répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire, et de la possibilité de vivre dignement de sa pension.

Pour le gouvernement, le partage des richesses n'est pas une option. Pour preuve, il refuse de rétablir l'impôt sur la fortune, il ne met pas en œuvre une taxe sur les superprofits que d'autres pays ont su imposer, il aggrave la logique d'une fiscalité qui assèche les comptes de l'État au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics (santé, éducation...) et du financement de la transformation écologique. Par ailleurs, il annonce une nouvelle réforme des retraites qui exige de travailler davantage et qui pourrait conduire à amputer encore davantage le montant des pensions. Il veut également poursuivre la réforme de l'assurance chômage qui va à l'encontre du droit des travailleur-euses d'obtenir des indemnités chômage justes. De plus, la volonté de durcir les conditions d'obtention du RSA n'aura pour effet que d'affaiblir les conditions d'emploi de toutes et tous. Pour la FSU, l'injustice sociale n'est pas admissible, le partage des richesses est essentiel !

Pour toutes ces raisons, la FSU appelle à participer massivement à la journée de grèves et manifestations du 29 septembre dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle à laquelle appellent aussi la CGT et l'Union syndicale Solidaires.

Refus d'inscription en 1^{ère} STMG : le mépris

5 juillet 2022. À la veille des vacances, des dizaines d'élèves de seconde ont la très mauvaise surprise de se voir refuser leur admission en première STMG. Le désarroi est grand pour ces élèves qui avaient mûri leur projet d'orientation tout au long de l'année avec l'aide de leurs professeur-es et des psychologues de l'Éducation nationale, et dont l'orientation en première STMG avait été actée et validée lors des conseils de classe du 3^{ème} trimestre début juin.

La méthode est brutale et sans appel. Le rectorat refuse l'ouverture de classe de première STMG aux établissements. Les protestations des élèves, des familles, la mobilisation des collègues, nos interpellations n'y changeront rien. C'est une décision politique assumée par la rectrice qui souhaite mettre un terme à la constante augmentation de l'orientation en STMG. Les établissements n'auront aucun moyens supplémentaires pour l'ouverture de nouvelles classes de première STMG, seuls sont éventuellement donnés des moyens pour une 1^{ère} générale.

Quel mépris des élèves et du travail des personnels dans les établissements !

Un collègue témoigne « C'est tout le travail d'orientation des PP seconde, le dialogue et la confiance noués avec les familles toute l'année, qui sont jetés à la poubelle. On a des élèves en pleurs et des parents furieux... »

Ainsi plusieurs dizaines d'élèves dans plusieurs établissements de l'académie se sont vus plus que tardivement contraints à orientation par défaut en première générale.

D'après nos retours ce travail de gestion des flux pour se conformer à la politique du rectorat de Grenoble avait été anticipé dans d'autres établissements où dès la fin des conseils de classe le chef d'établissement avait convoqué de bon-nes élèves qui avaient demandé STMG pour un intense travail de conviction à se réorienter vers la voie générale.

Trop bon pour une première STMG !

Ainsi donc pour la rectrice de Grenoble, la revalorisation de la voie technologique passe par le *numerus clausus*, mais avec une sélection inversée : les meilleur-es élèves se voient empêché-es d'y accéder, elles et ils doivent poursuivre en première générale. Quelle revalorisation ! Il n'y a pas meilleure manière d'en faire au contraire un lieu de relégation.

N'y aurait-il pas plutôt un lien avec les difficultés de recrutement des professeur-es, notamment d'éco-gestion ?

La réforme Blanquer au forceps

L'institution l'a claironné partout, le lycée Macron-Blanquer est LE lycée de la liberté de choix ! À tel point que l'on contraint désormais les élèves à la filière générale !

Elle devrait peut être s'interroger sur l'intérêt croissant des élèves pour les bacs STMG.

S'agirait-il au moins partiellement d'un désaveu pour le bac général, cœur de la réforme, et sa difficile lisibilité ? Pour l'exigence particulièrement élevée des programmes des enseignements de spécialité de cette voie générale ? Pour la plus grande incertitude qui règne lors de la sélection ParcoursSup pour les élèves les moins brillant-es de la voie générale, laissant des dizaines de milliers de bachelier-es sur le carreau ?

Silence, on gère.

Mais dans l'administration de la « start-up nation » de Macron, on est efficace.

Les gestionnaires sont au pouvoir dans l'Education Nationale, ils relèvent le challenge de faire avec toujours moins, ils gèrent les flux et la sélection dans l'orientation est leur meilleur outil. Faute d'ouvertures, il faut bien remplir là où il reste des places.

Et aux élèves l'entière responsabilité de trouver la leur parmi une offre réduite...

À moins qu'elles et ils ne se tournent vers le privé ?



Élections professionnelles de décembre 2022 : votons FSU !

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, l'ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, tous corps confondus (CPE, enseignant·s, PsyEN et Dcio, AED, administratif·ves, chefs d'établissement, AESH, infirmier·es, assistant·e social·e...) doivent désigner parmi les organisations syndicales les représentant·es des personnels qui défendront les intérêts individuels et collectifs de la profession au sein des instances de dialogue avec l'administration (DSDEN, Rectorat, Ministère).

Depuis les dernières élections de 2018 où la FSU et ses syndicats sont arrivés très majoritairement en tête, vos représentant·es ont combattu sans relâche les politiques gouvernementales de transformation de la Fonction publique et cinq années de destruction du service public d'éducation orchestrée par Jean-Michel Blanquer.

Ces élections professionnelles de 2022 sont les premières pour les nouvelles instances issues de la loi de la Transformation de la Fonction publique qui a eu pour conséquence de restreindre les droits des personnels en affaiblissant le rôle de leurs représentant·es dans les commissions paritaires sur les questions de mobilité et d'avancement.

Ces élections sont capitales puisqu'elles déterminent les capacités d'action de chaque organisation syndicale pour porter les revendications individuelles et collectives, assurer la défense des personnels et celle d'un service public ambitieux pour les élèves comme pour l'ensemble des personnels.

Face aux réformes régressives et néolibérales, il est plus que jamais important de voter et de faire voter pour renforcer le syndicat majoritaire et lui donner les moyens d'agir pour nos métiers, nos salaires, nos conditions de travail et nos élèves !

Des instances transformées

Les **Comités Sociaux d'Administration (CSA)** vont remplacer les actuels **Comités Techniques (CT)**. Ces instances sont consultées sur le fonctionnement et l'organisation des services. Ces comités existent à tous les échelons de l'éducation nationale. Au niveau ministériel, l'actuel CTMEN est consulté sur les moyens, les textes réglementaires régissant les personnels... Au niveau académique, l'actuel CTA est consulté par exemple sur la répartition des moyens au sein de l'académie, la carte des formations en lycée, la carte des langues, les lignes directrices de gestion des personnels concernant l'avancement et les mutations. Au niveau départemental, les CTSD donnent leur avis entre autres sur la répartition des moyens en collège et pour le 1er degré les ouvertures et fermetures de classes. À ces comités techniques vont se substituer les CSA et les électeur-rices voteront pour le niveau national et académique (la répartition des sièges au niveau départemental se fait en fonction des résultats du vote académique pour le département concerné).

La principale nouveauté est la **disparition des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de Travail (CHSCT) de plein exercice, qui seront désormais complètement rattachés aux CSA, et rebaptisés « Formation Spécialisée »**. Leur composition, modifiée, associera désormais obligatoirement les élu-es en CSA, et des membres désigné-es par les organisations syndicales représentatives, mais ils conservent des prérogatives proches des CHSCT-Académiques. Le SNES, avec la FSU, s'attachera à maintenir les compétences de leurs membres pour continuer à peser sur le pilotage du système éducatif, comme sur les conditions de travail.

Nous allons donc élire directement les représentant-es qui auront en charge ces questions déterminantes pour le quotidien professionnel de toutes et tous.

Les **Commissions Administratives Paritaires (CAP), nationales comme académiques, font disparaître la représentation par corps. Il n'y aura désormais plus qu'une seule CAP**, chargée d'examiner les situations personnelles au regard de la gestion des personnels, qu'elles ou ils soient Agrégé-es, Certifié-es, Conseillers Principaux d'Éducation, Psychologues de l'Éducation nationale, Professeur-es d'Éducation Physique et Sportive ou Professeur-es de Lycée Professionnel. **Cette CAP « intercorps » sera compétente pour l'ensemble des personnels du Second degré.**

Les deux Commissions Consultatives Paritaires (CCP) académiques pour les contractuels (enseignant-es, CPE et PsyEN pour l'une, AED et AESH pour l'autre) subsistent à l'identique, malgré des compétences différentes.

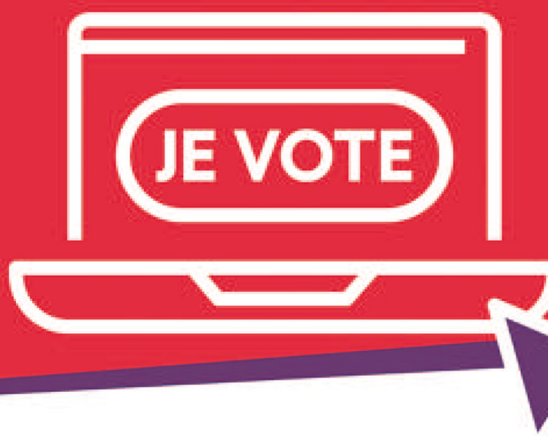
Pour gagner, un seul choix possible

Chaque collègue aura à voter pour deux à quatre scrutins. **Pour chacun de ces votes, c'est le sigle FSU qu'il faudra choisir pour élire les représentants du SNES-FSU.**

Première étape du processus électoral : du 11 au 24 octobre, chaque électeur-riche pourra vérifier sa présence sur la liste électorale qui sera affichée dans l'établissement et faire corriger d'éventuelles erreurs. Si vous ne vous trouvez pas sur la liste ou si vous ne figurez pas sur les bonnes listes, alertez tout de suite le SNES-FSU académique qui vous donnera la marche à suivre.

Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ **FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX** ◀



avec les syndicats de la FSU

Uni·es dans la lutte !

Il n'aura fallu que quelques semaines après les élections législatives pour que le quinquennat Macron II retrouve son fonctionnement précédent. Les débats parlementaires autour des lois sur le pouvoir d'achat et la rectification de la loi de finance n'ont pas permis d'infléchir le texte en faveur des salarié·es et du service public, mais bien de continuer la ligne politique précédente avec un Bruno Lemaire s'opposant à une taxe sur les superprofits, avec l'appui des député·es Les Républicains et l'éternel discours du déficit public et de l'assistanat, quand au même moment TotalEnergies réalise un bénéfice net de 5,7 milliards de dollars au deuxième trimestre 2022...

Du côté de l'exécutif, Emmanuel Macron promet du *sang et des larmes* et installe un énième Conseil de défense pour redorer son blason... Et cela quelques jours après avoir fait une loi permettant la relance d'une centrale à charbon et l'extension d'un port méthanier pour importer du gaz de schiste quand les températures atteignaient 40°C autour du Palais Bourbon.

Reste Pap Ndaye, ministre de l'Éducation nationale, qui s'était démarqué par ses premières timides prises de paroles de son sinistre prédécesseur Jean-Michel Blanquer, avant de vite rentrer dans le rang lors de la visite d'Emmanuel Macron à Marseille.

La réunion des recteur·trices fin août au Ministère n'a pas laissé de doute ; elle a été présidée, non pas par notre ministre, mais par Emmanuel Macron salué par les cadres de l'Éducation nationale pour sa « vision d'avenir » du système éducatif. Comme lors du quinquennat précédent, Pap Ndaye commence à dérouler le programme du candidat Macron avec le développement des évaluations à tout va, l'entrisme accru des entreprises et les risques forts de préorientation en collège, la déréglementation...

La réalité s'impose !

Tout semble finalement aller au mieux pour Emmanuel Macron et son gouvernement, mais la réalité est têtue et ne se laisse pas enfermer dans la communication.

Personne ne peut dire en cette rentrée qu'il y a assez de personnels dans l'éducation nationale. Personne ne peut nier la crise de recrutement ni que la principale cause est bien l'absence d'une rémunération digne. Personne ne peut nier que la réforme du lycée avec l'évaluation continue et Parcoursup est responsable du mal être de nos élèves. La réalité a éclaté en cette rentrée et les sourires de nos dirigeant·es n'ont pas réussi à la faire oublier.

Unir nos forces pour gagner

Rentrée désastreuse, conditions de travail, pouvoir d'achat, retraites, assurance chômage, droits des femmes, climat... le risque est grand d'un émiettement des luttes et d'une démobilisation de nos collègue·es par une précarité qui ne cesse de gagner du terrain.

Mais nous avons pu voir ces dernières semaines que le lien entre toutes ces questions, entre les enjeux sociaux, les enjeux sociétaux et les enjeux écologiques, apparaît de plus en plus clairement. Se battre pour une meilleure répartition des richesses, c'est aussi vouloir donner à chacune et chacun les moyens de mieux vivre tout en pointant la responsabilité spécifique de l'ultra-richesse dans la dégradation de la planète. Préférer que les revenus aillent au travail plutôt qu'au capital, c'est reconnaître l'utilité sociale des travailleur·ses, alors que nombre de métiers indispensables à la vie en société peinent à recruter dans le contexte actuel de salaires trop faibles. C'est aussi revendiquer le financement des services publics pour construire un futur avec plus d'éducation, plus de soin, plus d'attention aux êtres humains et au vivant.

La FSU appelle à une journée de grève interprofessionnelle le jeudi 29 septembre avec la CGT et Solidaires. Préparons dès aujourd'hui dans nos établissements en AG, en organisant des actions de rentrée, en renforçant le SNES-FSU. Cette journée qui doit être la plus massive possible.

Mais il est urgent de pas en rester là et de proposer un véritable plan d'action, réunissant le plus largement possible, pour imposer d'autres choix économiques, sociaux et environnementaux.

Bonne rentrée dans la lutte !

François Lecoïnte

Les dates de candidatures ou de commissions sont issues d'un calendrier prévisionnel et peuvent évoluer en cours d'année.

Les circulaires académiques sont normalement affichées, mais n'hésitez pas à les demander à votre secrétariat en cas de doute.

Les lignes directrices de gestion «mobilité» et «carrières» sont en ligne sur le site du rectorat.

Les circulaires sont dès leur parution mise en ligne sur notre site académique :

<https://grenoble.snes.edu>,

ainsi que les éléments d'analyse.

Les fiches syndicales de suivi individuel concernent la plupart de ces opérations de gestion. Elles sont disponibles dans les suppléments de l'US (carrières, mutations), sur le site national : www.snes.edu ou à la permanence du SNES-FSU.

C'est un outil important dans le travail de vos élu-es. Elles nous permettent de corriger de nombreuses erreurs et d'assurer le suivi et la défense de vos dossiers, de vous accompagner pour faire valoir vos droits dans d'éventuels recours résultant de la loi de Transformation de la fonction publique.

Ne les oubliez pas !

Calendrier prévisionnel

Septembre Octobre	<ul style="list-style-type: none">● Demandes de supplément familial, de prise en charge des abonnements de transports en commun, SNCF, de prestations d'action sociale ;● Inscriptions individuelles au Plan Académique de Formation (PAF) ;● Vérification et signature des ventilations de service (VS) ;● Recours sur l'évaluation finale du Rendez-vous de carrière.
Novembre Décembre	<ul style="list-style-type: none">● Mutations inter-académiques (y compris postes spécifiques nationaux) : saisie des demandes, puis dépôt des dossiers avec les pièces justificatives ;● Renvoyer les FICHES SYNDICALES de suivi au SNES-FSU pour toutes ces opérations. <p>Élections professionnelles : je vote pour la FSU et ses syndicats !</p>
Janvier	<ul style="list-style-type: none">● Demande de temps partiel pour l'année 2023/2024 ;● Demande de congé formation pour l'année 2023/2024 ;● Affichage des barèmes des mutations inter sur SIAM ; <p>Il faut absolument envoyer pour vérification votre dossier au SNES-FSU</p>
Février	<ul style="list-style-type: none">● Candidature d'accès aux corps des certifié-es et CPE ;● Candidature d'accès au corps des agrégé-es par liste d'aptitude.
Mars	<ul style="list-style-type: none">● GT congé formation ;● Résultat des mutations inter-académiques - début des recours ;● Saisie des demandes de mutation intra-académique, y compris sur postes spécifiques académiques ;● CAPA d'appel des Rendez-vous de carrière pour corps les certifié-es, PsyEN, CPE, agrégé-es, PLP, PEPS.

Le secteur emploi du SNES-FSU Grenoble

Mutations :

Les élu·es du SNES-FSU

Emploi

Cyril Borel

Agrégé·es

Nicolas Ripert

CPE

Fanny Valla

PSY ÉN

Frédérique Penavaire

Contractuel·es - AED - AESH

Camille Vittoz

TZR

Cyril Borel, Camille Vittoz

Santé - Dossiers médicaux

Anne Dortel

Retraité·e·s

Claudette Combe,

Marie-Laurence Moros

Stagiaires

François Lecointe

Hugues Navarro

... et les élu·es du SNES-FSU de
l'académie en CAPA, CAPN et CCP.

Avril	<ul style="list-style-type: none">● Renvoyer les fiches syndicales de suivi au SNES- FSU pour les mutations intra.● CAPA d'appel de refus de temps partiel.
Mai	<ul style="list-style-type: none">● Affichage des barèmes intra sur SIAM ; <p><i>Il faut absolument envoyer pour vérification votre dossier au SNES-FSU</i></p>
Juin	<ul style="list-style-type: none">● Demande de temps partiel pour les entrant·es du mouvement inter ;● Début des recours d'affectation intra ;● Vœux d'affectation pour les TZR (phase d'ajustement) ;
Juillet Août	<ul style="list-style-type: none">● Accès à la hors-classe, à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps à gestion académique et pour les agrégé·es ;● Affectation nationale puis académique des stagiaires ;● Affectation des TZR et des contractuel·es.

Permanences du mardi au vendredi de 13h à 16h

Permanences spécialisées les après-midi

- CPE : mardi ;
- Stagiaires : mardi, jeudi
et le mardi midi sur les sites de l'INSPÉ ;
- TZR : mardi ;
- retraité·es : mercredi (sur rdv) ;
- non-titulaires : mardi ;
- AED-AVS-AESH : mardi ;
- Santé - dossiers médicaux : jeudi.

SNES-FSU Grenoble

6, avenue Marie Reynoard
38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30

Mél : grenoble@snes.edu

Site internet : grenoble.snes.edu

<https://www.facebook.com/SNESFSUGrenoble/>

Météo des plages et des luttes : « Quand le drapeau est brun, c'est que la mer est dégueulasse »*

Macron et son gouvernement ont été clairs : la destruction néo-libérale va s'accélérer. Il est urgent de recentrer la colère afin de les arrêter. De la colère, il y en a, contre le patriarcat, le capitalisme et la possibilité du fascisme. Les relents mortifères sont nombreux : conspirationnisme, vote à l'extrême droite, anti-féminisme, fuite en avant consumériste... Le « there is no alternative », le « pas le choix », contamine pas mal de collègues. Il n'empêche que notre système actuel est une impasse. Alors sortons de la sidération, vite, très vite, et reprenons les luttes où on les avait laissées.

La lutte pour les retraites (à 60 ans !) avait été tenace en 2019-20, il va falloir y réinvestir nos forces. L'actualité internationale nous le rappelle (guerres et régression des droits des femmes dans le monde) les luttes féministes sont un ciment pour tous ces combats à mener de front : pour les retraites (- 28 % pour les femmes), pour plus de justice et d'égalité dans la santé et le social, pour la libre circulation des réfugié-es, pour l'antifascisme, contre le capitalisme et la précarité.

La violence et l'envergure des attaques gouvernementales contre les fonctions publiques ne nous laissent pas d'autre choix que de durcir nos actions et radicaliser les luttes. Au nouvel élément de langage libéral, « résilience », opposons celui de résistance. Renvoyer les « extrêmes dos à dos », permet au camp présidentiel de couper court à toute proposition alternative à l'idéologie libérale et capitaliste. Mais rien de nouveau : « travailler plus pour gagner plus », dépeçage des trois fonctions publiques, les retraites et des systèmes de solidarités, « revaloriser le travail », discours sécuritaires. Côté éducation rien de neuf non plus, un nouveau ministre de façade qui veut développer les remplacements à l'interne de collègues, poursuit la politique Blanquer, l'austérité et la précarité pour horizon, sous vernis managérial.

La « résilience » qu'on nous vend voudrait que face à la violence des choix politiques et managériaux, on doive se blinder, prendre sur soi et réguler nos émotions pour ne pas faire chier le monde, et surtout éviter de remettre en cause ce qui nous arrive. C'est tout l'inverse qu'on va faire. En HMIS, en AG, en réu, en CA, en audiences, dans la rue.

Face au rouleau compresseur en marche, le SNES-FSU devra être force de proposition pour occuper le terrain, mais aussi participer aux initiatives de la CGT et de Solidaires et des collectifs locaux de lutte. Pourquoi la FSU est-elle restée muette avant l'été alors qu'une grève pour les salaires est lancée en vue du 29 septembre, dans un contexte d'inflation galopante, contrairement à ce que proposait l'École Émancipée ?

Aux côtés des autres organisations portant un projet de progrès social, la rentrée sera combative. Pour un futur écologique, féministe, social et démocratique, en rupture avec les politiques menées, toutes et tous mobilisé-es dès ce mois de septembre dans la rue, et en novembre pour les élections professionnelles.

Les camarades de l'école émancipée seront de tous ces combats. L'équipe académique de l'éé est ravie d'avoir pu l'année passée se renforcer, en CAA, et lors du congrès académique. Nous invitons toutes et tous les camarades qui se reconnaissent dans nos propositions à nous rejoindre pour faire évoluer les mandats du SNES-FSU plus vite vers des alternatives émancipatrices.

Pour partager les luttes ensemble, n'hésitez pas à nous contacter à cette adresse mail : eesnesgre@lists.riseup.net

Les élu-es École Émancipée à la CAA

* slogan d'une affiche VISA, Vigilance et Initiative Syndicale Antifasciste - gratuite sur visa-isa.org



**l'école
émancipée**

L'annualisation, c'est non !

La complexité de construction des emplois du temps en lycée fait réapparaître des tentatives non réglementaires d'annualisation des services avec des emplois du temps différents d'un trimestre à l'autre.

Pour des raisons de commodités de construction des emplois du temps rendue monstrueusement complexe dans le lycée Blanquer, et parfois parce qu'enseigner des demi-heures n'a pas beaucoup de sens, des collègues acceptent ou se voient contraint d'accepter des emplois du temps différents d'un trimestre à l'autre.

Le service d'enseignement est défini par un maximum hebdomadaire

Article 2 du décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré

Dans le cadre de la réglementation applicable à l'ensemble des fonctionnaires en matière de temps de travail et dans celui de leurs statuts particuliers respectifs, les enseignants mentionnés à l'article 1er du présent décret sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire :

I. - Un service d'enseignement dont les maxima hebdomadaires sont les suivants :

1° Professeurs agrégés : quinze heures ;

2° Professeurs agrégés de la discipline d'éducation physique et sportive : dix-sept heures ;

3° Professeurs certifiés, adjoints d'enseignement et professeurs de lycée professionnel : dix-huit heures ;

4° Professeurs d'éducation physique et sportive, chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et adjoints d'enseignement d'éducation physique et sportive : vingt heures.

Contraire à la réglementation

Les emplois du temps dont l'amplitude diffère suivant les périodes, en dépassant les maxima de service, sont contraires à l'article 2 du décret n° 2014-940.

Le Conseil d'État a annulé une circulaire autorisant les enseignants affectés en remplacement à opter pour un horaire annuel globalisé (arrêt n° 105365). Il a également rappelé (arrêt n° 266692) qu'un agent soumis à un régime d'obligations de service ne pouvait se voir imposer de l'annualisation du temps de travail quand son statut ne le prévoit pas expressément. Rien dans notre statut ne permet l'annualisation de nos services.

Il convient donc de rappeler aux chefs d'établissement que de tels emplois du temps sont illégaux et que leur maintien implique que toutes les heures dépassant le maximum hebdomadaire de service soient rémunérées en HS.

En cas de difficultés, contactez la section académique : grenoble@snes.edu

Exemple (en semestre pour simplifier) :

Le service hebdomadaire de Paul dans son état récapitulatif des services hebdomadaires d'enseignement (VS) est de 18h. Il est prévu un premier semestre avec un emploi du temps hebdomadaire à 16h et un deuxième à 20h.

Au premier semestre, son service n'excède pas le maxima hebdomadaire, il perçoit son traitement de base sans heures supplémentaires.

Au second semestre, il fait deux heures au delà de son maxima de service, il doit donc percevoir deux supplémentaires.

Il est donc impératif que l'état VS soit strictement conforme à l'emploi du temps hebdomadaire.

Pourquoi l'annualisation est à repousser ?

Nos semaines ne sont ainsi pas compensables : si une de vos classes est en sortie scolaire une semaine, il ne peut vous être demandé de rattraper « gratuitement » ces heures une autre semaine.

Même raisonnement si les élèves sont en stage ou examens. L'annualisation pourrait même conduire à des calculs alambiqués pour vous payer des 30/36^e d'heure pour une heure à l'emploi du temps.

De même, si vous êtes en congé maladie, il ne peut vous être demandé de récupérer les heures perdues. Les enseignants du supérieur dont les services sont annualisés en font largement les frais.

En cas d'absence (maladie, grève), vous pouvez vous voir retirer de votre traitement des heures supplémentaires déjà effectuées !

Illustration (en semestre pour simplifier) :

Bertrand a accepté de faire 21h de cours à son emploi du temps au premier semestre et 19h au second semestre. Son état VS indique 20h. D'abord rappelons que ce n'est pas réglementaire. Bertrand est malade en mars et est placé en congés maladie deux jours. Il va se voir retirer 2/30^e de ses 2 HSA alors qu'à ce moment de l'année il n'en fait qu'une seule. Bertrand fait une journée de grève au mois d'avril. Il va se voir retirer 1/30^e de 2 HSA alors qu'à ce moment de l'année il n'en fait qu'une.

Des dérogations exceptionnelles sous réserve de l'accord de l'agent

La « Loi sur l'école de la confiance » réaffirme les possibilités d'expérimentation ouvertes par l'article L401-1 du code de l'éducation (2005). Elle précise que « dans le cadre de ces expérimentations, et sous réserve de l'accord des enseignants concernés, la périodicité des obligations de service peut être modifiée », ouvrant ainsi la porte à l'annualisation du temps de travail.

Pour pouvoir déroger au cadre réglementaire pour faire des expérimentations, le chef d'établissement doit impérativement obtenir l'accord préalable du conseil d'administration (vote) et l'autorisation préalable des autorités académiques.

Promotions de grade et de corps : comment y voir clair ?

Les promotions à la hors-classe et à la classe ex des corps à gestion académique (certifié-es, CPE, PsyEN...) ont été mises en ligne sur le site du rectorat la veille de sa fermeture d'été !

Et du coup, personne ne décroche le lendemain ! Cela en dit long sur le fonctionnement depuis la suppression de nombreuses compétences des Commissions administratives paritaires. Rien ne permet dans les listes transmises de connaître son barème, de savoir où l'on en est et quand on peut espérer un passage à la hors-classe. Rien ne permet de savoir notre rang pour une promotion à la classe exceptionnelle et de comprendre pourquoi des collègues promouvables au vivier 1 ne l'ont pas été alors que des promotions possibles restaient les années précédentes. Et, plus largement, impossible simplement de vérifier si la répartition femme/homme et donc si la loi est respectée avec l'absence de la mention de la civilité...

Bref, beaucoup d'opacité, et derrière l'obscurité se trouve toujours la crainte des bidouillages, des passe-droits...



Recours systématiques

Afin de faire la transparence sur ces promotions, le SNES-FSU invite les collègues promouvables à faire systématiquement un recours en demandant des explications sur leur absence de promotion. Un modèle est disponible sur grenoble.snes.edu.

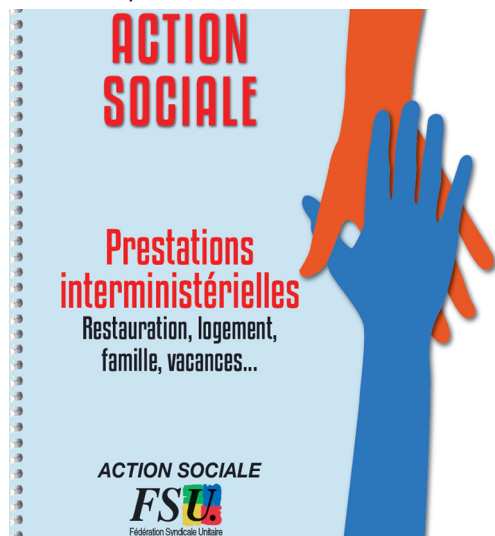
Parallèlement, le SNES-FSU s'est adressé à la rectrice pour demander l'ensemble des informations nécessaires pour contrôler, vérifier la légalité du tableau d'avancement et informer les collègues sur les barres, répartitions des promotions...

Pour les barres des mutations, il avait fallu saisir la Commission d'accès aux documents administratifs qui nous avait donné raison et attaquer le rectorat au Tribunal administratif pour que le rectorat exécute ses obligations.

Espérons qu'il entende raison un peu plus vite !

Prestations d'action sociale

La FSU met à disposition un vade-mecum complet de l'action sociale interministérielle. Il présente et détaille toutes les prestations avec les derniers taux actualisés.



La situation que nous vivons impacte fortement la vie quotidienne des personnels et de l'ensemble de la population, faisant apparaître les priorités fondamentales : la santé, l'alimentation, le logement...

La FSU s'engage au quotidien pour préserver les moyens pour vivre des travailleur·ses et de l'ensemble de la population, pour lutter contre les inégalités sociales, pour défendre les droits et principes fondamentaux.

Les actions concernent l'enfance (garde, vacances...), le handicap, le logement, la restauration, les vacances, les loisirs, les situations difficiles...

Suite à l'action du SNES avec la FSU, le droit aux prestations interministérielles d'action sociale a été élargi pour les assistants d'éducation (AED) et les AESH rémunérés par les lycées Monge et Vaucanson depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ces aides sont versées sur demande. Elles sont soumises à certaines conditions et pour la plupart à l'application d'un quotient familial.

Vous trouverez tous les dispositifs dans le guide téléchargeable sur le site du SNES-FSU académique. Une partie de ces prestations sont gérées par le rectorat. La circulaire académique est disponible sur le PIA et sur le site du SNES-FSU académique.

Revalorisation des pensions : le compte n'y est toujours pas !

Historique de cette revalorisation

Historiquement, les retraites en France ont d'abord été indexées sur l'évolution des salaires. En 1987, le gouvernement Chirac a choisi, pour faire des économies, de les indexer sur l'inflation. Cette nouvelle pratique dans le secteur privé a été confirmée dans la loi en 1993 par Edouard Balladur, alors Premier ministre. La loi du 21 août 2003 a mis fin à l'indexation des pensions sur la valeur du point d'indice de la Fonction publique ainsi qu'au mécanisme qui permettait de faire bénéficier les retraité·es de certaines mesures de revalorisation des carrières d'actif·ves (mesures catégorielles). L'indexation sur les prix s'est donc étendue aux pensions de la Fonction publique.

Le Code de la Sécurité sociale prévoit que la revalorisation annuelle du montant des retraites est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac. Cette moyenne est calculée par l'Insee sur les douze derniers indices mensuels. Dans le système actuel, les pensions de base du privé et du public sont indexées au 1^{er} janvier de chaque année sur l'inflation constatée au cours des douze mois précédents.

État des lieux

Mais, les gouvernements successifs n'ont pas respecté la loi. Sous François Hollande, un gel des pensions a été décidé en 2014 et 2016. En 2019, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) a fixé la revalorisation à 0,3 %, alors même que l'inflation s'élevait à 1,8 %. Le gouvernement a affiché une économie de 2 à 3 milliards d'euros. En 2020 une revalorisation « différenciée » a été appliquée selon le montant total de pension, les pensions inférieures à 2 000 euros étant revalorisées de 1 %, conformément à l'inflation, et celles supérieures à 2 000 euros de 0,3 %.

Ces désindexations ou sous-indexations des pensions, ajoutées aux mesures fiscales comme la hausse de la CSG, ont déjà entraîné une baisse du pouvoir d'achat des retraité·es de l'ordre de 10% depuis 2014 soit 1 mois par an.

Les mesures annoncées

Qu'en est-il des mesures mises en place par la loi pour la protection du pouvoir d'achat et la loi de finances rectificative dans un contexte d'inflation galopante, historique même depuis 1985 ?

Le gouvernement a fait annuler par une 2^{ème} délibération, dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 juillet, le vote par l'Assemblée nationale d'un amendement portant une revalorisation de 500 millions d'euros pour les retraites. Ce coup de force est scandaleux. Face à certaines critiques, Bruno Le Maire a affirmé : « **Je l'aurais accepté si nous n'avions pas déjà engagé une revalorisation des retraites de 5,1%** » et de préciser « **Nous protégeons intégralement nos retraités contre l'inflation. Les pensions de retraite sont revalorisées de 5,1 % en 2022 : 1,1 % en janvier et 4% depuis juillet.** »

VRAI ou FAUX ?

Pour commencer une précision essentielle : **cette hausse de 4 % ne concerne pas les retraites complémentaires du privé AGIRC-ARRCO** qui relèvent de la négociation entre organisations syndicales et patronales, la revalorisation s'appliquant au 1^{er} novembre. Or, ces complémentaires représentent en moyenne le 1/3 de la pension totale des salarié·es du privé et montent jusqu'au 3/4 chez certains cadres. **Elles ne doivent en aucun cas être oubliées.**

Ensuite, le ministre de l'économie amalgame dans ses propos deux périodes distinctes : les 1,1 % du 1er janvier sont censés solder le passé. **Il ne s'agit en aucun cas d'une avance sur l'inflation en 2022.** De plus, on est loin du compte. En effet, selon l'indice de l'INSEE, les prix à la consommation ont augmenté de 1,6 % sur un an de décembre 2020 à décembre 2021.



Par ailleurs, pour calculer des évolutions successives en pourcentage, on ne peut additionner en mathématiques ces pourcentages comme le fait le ministre. Une augmentation de 1,1 % suivie d'une autre de 4 % ne revient pas à une hausse globale de 5,1 %.

Enfin, la question essentielle est celle du pouvoir d'achat des retraité·es face à l'inflation. Sera-t-il au moins préservé ?

Pour cela, passons par des calculs concrets, comme le fait Maxime Combes, économiste et membre d'Attac, à partir de l'exemple d'une retraitée qui touche une pension de 1000 euros. Sans revalorisation, sa pension stagnerait à 1 000 euros par mois et elle toucherait 12 000 euros annuels. Avec la revalorisation de 1,1 % en janvier 2022, elle a donc touché 1 011 euros par mois sur la première moitié de l'année, soit 6 066 euros. Puis cette retraitée va percevoir, avec la revalorisation anticipée de 4 %, 1 051,44 euros à partir de juillet (même si le versement se fait sur la pension du mois d'août), soit 6 308,64 euros entre juillet et décembre. En 2022, au total, 12 374,64 euros devraient donc lui être versés.

Grâce aux hausses de 1,1 % et 4 %, son revenu effectif sur l'année augmentera de 374,64 euros soit une hausse de 3,122 % (si la hausse totale était réellement de 5,1 %, elle serait de 612 euros). Mais dans le même temps, les prix, en s'en tenant aux prévisions (minorées) de l'INSEE, devraient grimper de 5,5 %. **Derrière cette revalorisation effective de 3,1 %, se cache ainsi une perte de pouvoir d'achat de près de 2,4 points pour les retraité·es. Soit, dans le cas d'une retraite initiale de 1 000 euros par mois, 285,36 euros perdus sur l'année 2022.** La déclaration de Bruno Le Maire relève au mieux du brouillage, au pire du mensonge.

Et toujours selon Maxime Combes : « *Si le gouvernement avait voulu que le compte y soit, il aurait fallu augmenter les retraites de 8,7 % en juillet. Le rattrapage de 4 % est insuffisant.* » Nous partageons cet avis au SNES et à la FSU et il faut des mesures d'urgence. Les dépenses contraintes (énergie, transports, alimentation, logement, santé) ne cessent d'augmenter et leur part pèse plus lourdement encore sur les retraité·es modestes, parmi lesquelles les femmes sont les plus nombreuses. Aucune pension ne doit être inférieure au SMIC. De plus, nous continuons à revendiquer l'indexation des pensions sur le salaire moyen car, sur le moyen et le long terme, les salaires augmentent plus vite que les prix.

La question du partage des richesses pour satisfaire les besoins des salarié·es du privé et du public, des demandeur·ses d'emploi, des étudiant·es et des retraité·es revient en force. **Il faudra la porter ensemble dans les mobilisations qui s'annoncent sur le pouvoir d'achat.**

Formation syndicale : un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Chaque année le SNES-FSU propose des stages de formation syndicale ouverts à toutes et tous, syndiqué-e-s ou non-syndiqué-e-s pour vous aider à connaître et faire respecter vos droits (voir 4^{ème} de couverture).

Ces stages sont aussi des moments privilégiés d'échanges et de réflexion sur nos pratiques professionnelles « en présentiel », moments désormais trop rarement offerts par l'institution.

Profitez de ces opportunités organisées par votre section départementale, votre section académique, ou votre fédération départementale FSU !

Chacun-e a **droit à 12 jours de congés annuels pour formation syndicale**. Ce droit ne peut vous être refusé si vous faite la demande d'autorisation d'absence au moins 1 mois avant la date du stage (modèle de demande d'autorisation d'absence sur <https://grenoble.snes.edu/stages>).

N'oubliez donc pas de faire votre demande d'autorisation d'absence au moins 1 mois avant le stage si vous êtes de service ce jour-là et de vous inscrire auprès du SNES-FSU Grenoble en utilisant le formulaire sur le site.

Des rendez-vous dès le mois d'octobre

Stage « Rendez-vous de carrière »

Mardi 11 octobre matin - en visio

Le protocole PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations) a modifié les modalités d'évaluation des enseignant-es, CPE et PsyEN. Ce stage sera l'occasion de revenir sur la place des rendez-vous de carrière dans le déroulé de la carrière des personnels, de préciser leur déroulé et son calendrier et de revenir sur les modalités de contestation et d'appel.

Inscription obligatoire pour obtenir le lien de la visio. **Attention ! La demande d'autorisation d'absence pour être de droit doit être faite au plus tard le 11 septembre.**

Stage « Évaluation des établissements »

Mardi 11 octobre après-midi - en visio

Depuis deux ans et la loi Blanquer, les établissements sont soumis à une évaluation. L'objectif de ce stage est de faire le point sur cette politique d'évaluation, sur les risques pour nos métiers et sur les moyens d'agir.

Inscription obligatoire pour obtenir le lien de la visio. **Attention ! La demande d'autorisation d'absence pour être de droit doit être faite au plus tard le 11 septembre.**

TZR, non-titulaires : des réunions dès la rentrée

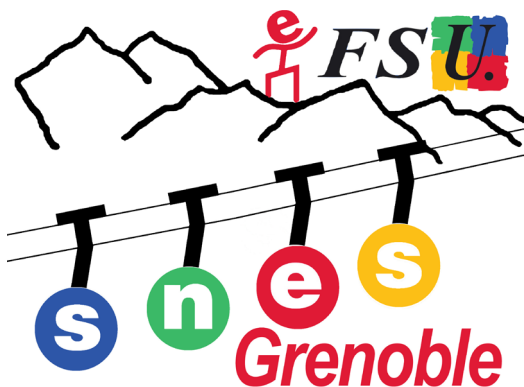
Réunion d'information spéciale TZR et non-titulaires le mercredi 14 septembre de 14h à 16h à la maison des syndicats de Chambéry organisée par la section départementale de Savoie.

Réunion sans inscription, sans autorisation d'absence possible.

Réunion d'information spéciale TZR et non-titulaires le mercredi 14 septembre de 14h à 16h à la Bourse du Travail de Grenoble.

Réunion sans inscription, sans autorisation d'absence possible.

Réunion d'information spéciale TZR et non-titulaires le mercredi 14 septembre de 14h à 16h en visio-conférence. *S'adresser à tzt@grenoble.snes.edu pour le lien, sans autorisation d'absence possible.*



Formation syndicale, un droit qui ne s'use... que si l'on ne s'en sert pas !

Stages syndicaux du SNES-FSU de Grenoble *S'informer pour agir*

Stage « Rendez-vous de carrière »

Mardi 11 octobre matin - en visio

Stage « Évaluation des établissements »

Mardi 11 octobre après-midi - en visio

Colloque actif-ves/retraité-es « Réforme des retraites »

Mardi 8 novembre - Grenoble

Stage à destination des stagiaires

Mardi 8 novembre - Grenoble

Stage TZR

Mardi 22 novembre - Grenoble

Stage AESH : connaître et défendre ses droits

Jeudi 24 novembre - Grenoble

Stage AED : connaître et défendre ses droits

Jeudi 24 novembre - Grenoble

Stage « Allocation des moyens en collège »

Mardi 13 décembre - Grenoble

Stage (néo)retraité-es

Jeudi 27 avril - Grenoble



Sans oublier dans les départements :

- stage « Animer une section syndicale - Agir en conseil d'administration » le jeudi 13 octobre à Annecy, 74 ;
- stage « Protection sociale » organisé par la FSU 73 le jeudi 13 octobre ;
- stage « Animer une section syndicale - Agir en conseil d'administration » le mardi 18 octobre à Grenoble, 38 ;
- stage « Animer une section syndicale - Agir en conseil d'administration », date en attente, 07/26 ;
- stage « Animer une section syndicale - Agir en conseil d'administration » le mardi 29 novembre à St Pierre d'Albigny, 73
- stage « Dotation globale » le lundi 16 janvier à Grenoble 38 ;
- stage « Dotation globale, date en attente, 07/26 ;
- et tous les autres rendez-vous.

Chaque agent·e, qu'il/elle soit titulaire, contractuel·le, AED, AESH... a le droit à 12 jours d'absence pour congé syndical de droit (c'est-à-dire rémunérés) s'il/elle effectue la demande auprès de l'administration un mois avant.
Pour les modalités : <https://grenoble.snes.edu/stages>

Ce calendrier n'est pas exhaustif et reste informatif.

Pensez à consulter régulièrement le site du SNES-FSU Grenoble <https://grenoble.snes.edu/stages> et à suivre les méls d'information de votre section départementale et de la section académique du SNES-FSU.

Pensez à signaler votre participation au plus tôt sur <https://grenoble.snes.edu/stages>